

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**ETHANOL BLEU DENATURE**

Version 1.0

Date d'impression 30.03.2026

Date de révision 13.02.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ETHANOL BLEU DENATURE  
Statut REACH : Chaque composant du produit est enregistré ou exempté des obligations d'enregistrement conformément à la réglementation REACH (CE) N°1907/2006

UFI : 8PE0-G1TD-4008-XHHS  
Numéro UFI notifié en : la Belgique, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Croatie, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Application industrielle

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag N.V.  
Nijverheidslaan 38  
BE 8540 Deerlijk  
Téléphone : +32 (0)56 77 6944  
Téléfax : +32 (0)56 77 5711  
Adresse e-mail : info@brenntag.be  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

Société : Brenntag Nederland B.V.  
Donker Duyvisweg 44  
NL 3316 BM Dordrecht  
Téléphone : +31 (0)78 65 44 944  
Téléfax : +31 (0)78 65 44 919  
Adresse e-mail : info@brenntag.nl  
Personne responsable/émettrice : Master Data Administration

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

## ETHANOL BLEU DENATURE

Numéro d'appel d'urgence : Belgique: Centre Anti-Poison - Bruxelles TEL: +32(0)70/245.245

Pays-Bas: Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0) 88 755 8000 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

## ETHANOL BLEU DENATURE

		et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Stockage	: P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	: P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/internationale.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- ethanol

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>ethanol</b>			
No.-Index	: 603-002-00-5	>= 90 - <= 100	Flam. Liq.2
No.-CAS	: 64-17-5		Eye Irrit.2
No.-CE	: 200-578-6		H225
No. enr. REACH EU	: 01-2119457610-43-xxxx		H319
		Limite de concentration spécifique	
		Eye Irrit. 2; H319	
		>= 50 %	

## ETHANOL BLEU DENATURE

### propane-2-ol

No.-Index	: 603-117-00-0	>= 1 - <= 1,5	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS	: 67-63-0		Eye Irrit.2	H319
No.-CE	: 200-661-7		STOT SE3	H336
No. enr.	: 01-2119457558-25-xxxx			
REACH EU				

### butanone

No.-Index	: 606-002-00-3	>= 1 - <= 1,5	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS	: 78-93-3		Eye Irrit.2	H319
No.-CE	: 201-159-0		STOT SE3	H336
No. enr.	: 01-2119457290-43-xxxx			
REACH EU				EUH066

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement par l'abondance de l'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.  
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.  
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

## ETHANOL BLEU DENATURE

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	ethanol	No.-CAS 64-17-5
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)</b>		

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 950 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 1900 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 343 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 114 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 950 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 206 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	: 87 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,96 mg/l
Eau de mer	: 0,79 mg/l
Libérations intermittentes	: 2,75 mg/l
STP	: 580 mg/l

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

Sédiment d'eau douce	: 3,6 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 2,9 mg/kg poids sec
Sol	: 0,63 mg/kg poids sec
Empoisonnement secondaire	: 380 mg/kg aliment

### **Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Belgium. OEL, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
1.000 ppm, 1.907 mg/m<sup>3</sup>

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Limite d'exposition de courte durée (STEL):  
1.900 mg/m<sup>3</sup>, (15 minutes)  
Section B : Liste des substances cancérigènes

Pays-Bas. VLEP (contraignantes), telles que révisées, Moyenne pondérée dans le temps (TWA):  
260 mg/m<sup>3</sup>  
Section B : Liste des substances cancérigènes

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **Équipement de protection individuelle**

#### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Filtre combiné: A-P2

#### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

premières traces d'usure.  
Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,7 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide  
Etat physique : liquide  
Couleur : bleu  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : -114 °C  
Ethanol

Point/intervalle d'ébullition : 78 °C  
Ethanol

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 12 °C  
Ethanol

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : Donnée non disponible

pH : 5,3 (20 °C)

**ETHANOL BLEU DENATURE**

Concentration: 100 g/l  
Éthanol

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Taux de dissolution	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,35 Éthanol
Stabilité de la dispersion	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,806 - 0,850 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Donnée non disponible	

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes: Oxydants forts Acides forts

**10.4. Conditions à éviter**

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Données pour le produit**

##### **Toxicité aiguë**

###### **Oral(e)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Inhalation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Dermale**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Irritation**

###### **Peau**

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### **Yeux**

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

##### **Sensibilisation**

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets CMR**

###### **Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

Mutagénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour un organe cible spécifique**

#### **Exposition unique**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Exposition répétée**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Autres propriétés toxiques**

#### **Toxicité à dose répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

<b>Composant:</b>	<b>ethanol</b>	<b>No.-CAS 64-17-5</b>
-------------------	----------------	------------------------

### **Toxicité aiguë**

#### **Oral(e)**

DL50 : 10470 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

#### **Inhalation**

CL50 : 51 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

#### **Dermale**

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

### **Irritation**

#### **Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

#### **Yeux**

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) (OCDE ligne

**ETHANOL BLEU DENATURE**

directrice 405)

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Test de Maximalisation)  
non sensibilisant(e) (Souris) (OCDE ligne directrice 429)  
non sensibilisant(e) (Inhalation; Rat)

**Effets CMR****Cancérogénicité**

NOAEL : > 4.000 mg/kg p.c./jour  
(Souris, femelle)(Organes cibles: Foie)(Oral(e); 105 semaines;  
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)

NOAEL : > 4.250 mg/kg p.c./jour  
(Souris, mâle)(Organes cibles: Foie)(Oral(e); 105 semaines;  
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)(OPPTS 870.4200)

NOAEL : > 3.000 mg/kg p.c./jour  
(Rat)(OCDE ligne directrice 451)

**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.  
Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

**Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne  
directrice 471)  
négatif (Cellules de lymphome de souris) (OCDE ligne directrice  
476)  
Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus. (Test  
de mutation inverse sur les bactéries; Escherichia coli) (Aucune  
directive n'a été appliquée)

**Génotoxicité in vivo**

Résultat : Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus. (Test  
dominant de létalité; Souris, mâle) (Oral(e); 5 jours) (OCDE ligne  
directrice 478)  
négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Hamster, mâle et  
femelle) (Oral(e); ) (OCDE ligne directrice 475)  
négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris) (OCDE ligne  
directrice 475)

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Tératogénicité

LOAEL Développement	: 8.200 mg/kg p.c./jour  (Rat, Sprague-Dawley)(6 sem.)(Aucune directive n'a été appliquée)Réduit la masse squelettique.
NOAEL Développement	: 5.200 mg/kg p.c./jour  (Rat, Sprague-Dawley)(6 sem.)(Aucune directive n'a été appliquée)
NOAEL Maternelle	: >= 20.000 ppm
NOAEL Teratog.	: 16.000 ppm  (Rat, Sprague-Dawley)(Inhalation; 10,000, 16,000, 20,000 ppm; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Réduction de la consommation alimentaire de la mère.

### Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère	: 21,5 mg/kg p.c./jour  (Souris, mâle et femelle)(OCDE ligne directrice 416)Aucun effet négatif.
NOAEL F1	: 13,8 mg/kg p.c./jour  (Souris, mâle et femelle)(OCDE ligne directrice 416)Réduction de la motilité des spermatozoïdes.

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Exposition répétée

Remarques	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL	: 1730 mg/kg p.c./jour  (Rat, femelle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Foie
NOAEL	: > 20 mg/l

**ETHANOL BLEU DENATURE**

(Rat, mâle)(Inhalation; 21 jours) (OCDE ligne directrice 403)

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**Information supplémentaire**

**Autres informations toxicologiques** : L'éthanol est neuro-, et cytotoxique. De part sa capacité à se solubiliser dans l'eau et les graisses, l'éthanol peut être toxique de manière concentration-dépendante sur les organes. La liposolubilité est responsable des effets dangereux sur le SNC. L'absorption à travers les muqueuses est rapide, tandis qu'elle est moins importante à travers la couche extérieure de la peau. L'élimination s'effectue par oxydation ou de manière secondaire par expiration et via les reins. Des concentrations élevées (>60%) peuvent induire une déshydratation jusqu'à l'endommagement de l'épiderme. Différents stades d'intoxications peuvent survenir selon la quantité absorbée et les circonstances, avec pertes de contrôle, vertiges et vomissements. La présence simultanée de solvants, d'amines, de composés aromatiques et un certain nombre de médicaments peuvent provoquer des effets antagonistes.

**Expérience de l'exposition humaine** : Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux.,

**Composant:** propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

**Inhalation**

CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

**Dermale**

DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

**Irritation****Peau**

**Résultat** : Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

### **Yeux**

Résultat : Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)Éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante.

### **Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

### **Effets CMR**

#### **Cancérogénicité**

NOEL : 5.000 ppm  
(négatif, Souris, mâle et femelle)(Inhalation; 0, 500, 2500, 5000 ppm; 78 semaines; Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)(OCDE ligne directrice 451)

#### **Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : Aucun effet sur ou via l'allaitement  
Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)  
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

#### **Génotoxicité in vivo**

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle) (intrapéritonéal;) (OCDE ligne directrice 474)

#### **Tératogénicité**

NOAEL : 400 mg/kg p.c./jour

## ETHANOL BLEU DENATURE

Maternelle  
NOAEL : 400 mg/kg p.c./jour  
Développement  
(Rat, Sprague-Dawley)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 414)Aucune réaction secondaire.

### Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 853 mg/kg p.c./jour  
Mère  
(Une étude Génération - toxicité pour la reproduction; Rat, Wistar, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 415)Aucun effet négatif.

NOAEL : 500 mg/kg p.c./jour  
Mère  
(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 416)Aucun effet négatif.

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Exposition répétée

Remarques : Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.

### Autres propriétés toxiques

#### Danger par aspiration

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.  
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.,

**Composant:** butanone No.-CAS 78-93-3

### Toxicité aiguë

#### Oral(e)

DL50 : > 2193 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 423)

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

### **Inhalation**

CL50 : 34 mg/l (Rat; 4 h)

### **Dermale**

DL50 : > 5000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

### **Irritation**

#### **Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (OCDE ligne directrice 404) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **Yeux**

Résultat : Irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

### **Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

### **Effets CMR**

#### **Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Aucun effet carcinogène démontré.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
Toxicité pour la reproduction : Ne doit pas altérer la fertilité.  
Références croisées

#### **Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Hépatocytes de rat) (OCDE ligne directrice 473)  
négatif (Cellules de lymphome de souris) (OCDE ligne directrice 476)  
négatif (Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

#### **Génotoxicité in vivo**

Résultat : négatif (Souris, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 474)

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Tératogénicité

NOAEC Développement	: 1.002 ppm	(Rat)(18 jr; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
LOAEC Développement	: 3.000 ppm	(Rat)(18 jr; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Perte de poids

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques	: Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.
-----------	---------------------------------------------------------------------------------

#### Exposition répétée

Remarques	: Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.
-----------	--------------------------------------------------------------

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEC	: 5041 ppm	(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; vapeur; 4 mois; 6 heures/jour) (OCDE ligne directrice 413); On n'a observé aucun effet secondaire néfaste pendant les tests sur la toxicité à dose répétée
-------	------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

### Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine	: L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.,
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composant: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0**

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

**Composant: butanone No.-CAS 78-93-3**

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Données pour le produit

#### Toxicité aiguë

#### Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité chronique

#### Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Résultat : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composant: ethanol No.-CAS 64-17-5**

#### Toxicité aiguë

#### Poisson

CL50 : 15.300 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h) (Essai en dynamique; US-EPA)  
 CL50 : 11.200 mg/l (Salmo gairdneri; 24 h) (Essai en dynamique; US-EPA)  
 CL50 : 13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h) (OCDE ligne directrice 203)

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50	:	858 mg/l (Artemia salina; 24 h) (OCDE Ligne directrice 202)Eau de mer
CE50	:	12.340 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (ASTM E 729-80)Eau douce
CL50	:	5.012 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; ASTM E 729-80)Eau douce

### algue

CE50	:	275 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)Eau douce
EC10	:	11,5 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201)

### Bactérie

CE50	:	5800 mg/l (Paramecium caudatum; 4 h) (Essai en statique; Aucune directive n'a été appliquée)
------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------

### Toxicité chronique

#### Poisson

NOEC	:	245 mg/l (30 jr) (QSAR)
------	---	-------------------------

#### Invertébrés aquatiques

NOEC	:	9,6 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 10 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction; Aucune directive n'a été appliquée)
NOEC	:	79 mg/l (Palaemonetes pugio; 12 jr) (Essai en statique)

<b>Composant:</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>No.-CAS 67-63-0</b>
-------------------	---------------------	------------------------

### Toxicité aiguë

#### Poisson

CL50	:	9.640 mg/l (Pimephales promelas, mortalité; 96 h) (Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203)
------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 9.714 mg/l (Daphnia magna, mortalité; 24 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

### algue

CE50 : > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h)  
LOEC : 1000 mg/l (algue; 8 jr)

### Bactérie

CE50 : > 100 mg/l (Bactérie) aucune action nocive

**Composant:** butanone No.-CAS 78-93-3

### Toxicité aiguë

### Poisson

CL50 : 2.993 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 308 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

### algue

CE50 : 1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Point final: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

### Bactérie

CE0 : 1150 mg/l (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida); 16 h) (Essai en statique; DIN 38412)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Données pour le produit

### Persistance et dégradabilité

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Persistence

Résultat : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.  
Le produit s'évapore facilement de la surface de l'eau.

**Composant:** **ethanol** **No.-CAS 64-17-5**

### Persistence et dégradabilité

### Persistence

Résultat : (par rapport à: Eau) hydrolyse non-significative

### Biodégradabilité

Résultat : 97 % (aérobie; boue activée; par rapport à: formation de CO<sub>2</sub> (% de la valeur théorique).; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B)Facilement biodégradable.

**Composant:** **propane-2-ol** **No.-CAS 67-63-0**

### Persistence et dégradabilité

### Persistence

Résultat : Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative.  
Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

### Biodégradabilité

Résultat : 53 % (aérobie; eaux ménagères; par rapport à: Consommation d'O<sub>2</sub>; Durée d'exposition: 5 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.5.)Facilement biodégradable.

**Composant:** **butanone** **No.-CAS 78-93-3**

### Persistence et dégradabilité

### Persistence

Résultat : Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative.  
Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

### Biodégradabilité

Résultat : 98 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301D)Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Composant:** **ethanol** **No.-CAS 64-17-5**

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -0,35 (24 °C; pH 7,4) (OCDE ligne directrice 107)

## ETHANOL BLEU DENATURE

: BCF: 0,66; Ne montre pas de bioaccumulation.

<b>Composant:</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>No.-CAS 67-63-0</b>
-------------------	---------------------	------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,05 (25 °C)  
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

<b>Composant:</b>	<b>butanone</b>	<b>No.-CAS 78-93-3</b>
-------------------	-----------------	------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,3 (40 °C)  
: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>ethanol</b>	<b>No.-CAS 64-17-5</b>
-------------------	----------------	------------------------

### Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
Air : Le produit s'évapore facilement.  
Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

<b>Composant:</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>No.-CAS 67-63-0</b>
-------------------	---------------------	------------------------

### Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
Sol : Mobile dans les sols

<b>Composant:</b>	<b>butanone</b>	<b>No.-CAS 78-93-3</b>
-------------------	-----------------	------------------------

### Mobilité

Eau : Devrait rester dans l'eau ou migrer vers le sol., Le produit est partiellement soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Données pour le produit

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>ethanol</b>	<b>No.-CAS 64-17-5</b>
-------------------	----------------	------------------------

## ETHANOL BLEU DENATURE

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Composant:** propane-2-ol **No.-CAS** 67-63-0

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Composant:** butanone **No.-CAS** 78-93-3

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

### Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composant:** propane-2-ol **No.-CAS** 67-63-0

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

**Composant:** butanone **No.-CAS** 78-93-3

Potentiel de perturbation endocrinienne : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Données pour le produit

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**Composant:** ethanol **No.-CAS** 64-17-5

#### Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

## ETHANOL BLEU DENATURE

Résultat : 100 mg/g

### Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Résultat : 1900 mg/g

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**Composant:** propane-2-ol **No.-CAS** 67-63-0

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**Composant:** butanone **No.-CAS** 78-93-3

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1170

## **ETHANOL BLEU DENATURE**

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : ÉTHANOL EN SOLUTION  
**RID** : ÉTHANOL EN SOLUTION  
**IMDG** : ETHANOL SOLUTION

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)  
RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33  
IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II  
RID : II  
IMDG : II

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Données pour le produit**

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1:

## ETHANOL BLEU DENATURE

Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Composant:	ethanol	No.-CAS 64-17-5
------------	---------	-----------------

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 200-578-6; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa. Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Netherlands. Substances toxic to reproduction : Désignation du risque: ; Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Netherlands. Carcinogenic substances : Désignation du risque: ; Cancérogène

## ETHANOL BLEU DENATURE

and processes

Netherlands. Substances toxic to reproduction : Désignation du risque: 1A; Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Netherlands. Substances toxic to reproduction : Désignation du risque: 1A; Peut altérer la fertilité.

<b>Composant:</b>	<b>propane-2-ol</b>	<b>No.-CAS 67-63-0</b>
-------------------	---------------------	------------------------

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 200-661-7; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

<b>Composant:</b>	<b>butanone</b>	<b>No.-CAS 78-93-3</b>
-------------------	-----------------	------------------------

**ETHANOL BLEU DENATURE**

EU. Regulation EC No. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.  
689/2008

Règlement (CE) : Les substances réglementées du code de la nomenclature  
273/2004, précurseurs combinée (NC): , 2914 12 00; Substance classifié, dans la  
de drogues, Catégorie nomenclature combinée

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé  
XVII, Restrictions  
applicables à la  
fabrication, à la mise sur  
le marché et à l'utilisation  
de certaines substances  
dangereuses et de  
certains mélanges et  
articles dangereux.

Point n°: , 40; Listé  
Point n°: , 75; Listé

Directive EU. : Exigences palier inférieur: 50 tonnes; Partie 1: Catégories de  
2012/18/EU (SEVESO substances dangereuses; P5b : Liquides inflammables ; une  
III) Annexe I partie de la Catégorie 2 ou 3, L'information fournie est valide si  
le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à  
pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 200 tonnes; Partie 1:  
Catégories de substances dangereuses; P5b : Liquides  
inflammables ; une partie de la Catégorie 2 ou 3, L'information  
fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point  
d'ébullition et à pression de 1013hPa.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Texte intégral des notes visées à l'article 3.**

**ETHANOL BLEU DENATURE****Abréviations et acronymes**

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation

## ETHANOL BLEU DENATURE

<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SPM</b>	Microparticules de polymère synthétique
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1, 4, 6a	NA	ES3100
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1, 4, 6a	NA	ES3589
3	Répartition de la substance	3	8, 9	NA	8a, 8b, 9	2	NA	ES3108
4	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	10	NA	3, 5, 8a, 8b, 9, 14	2	NA	ES3124
5	Formulation sans pulvérisation	3	NA	NA	10, 13	4	NA	ES3135
6	formulation avec pulvérisation	3	NA	NA	7	4	NA	ES3138
7	Formulation sans pulvérisation	22	NA	NA	10, 13, 14, 19	8a, 8d	NA	ES3140
8	formulation avec pulvérisation	22	NA	NA	11	8a, 8d	NA	ES3143
9	Applications dans les revêtements	21	NA	9a	NA	8a, 8d	NA	ES3158
10	Utilisation dans les produits de nettoyage	21	NA	35	NA	8a, 8d	NA	ES3162
11	Utilisation comme combustible	21	NA	13	NA	8a, 8d	NA	ES3147
12	Utilisation comme fluide fonctionnel	3	NA	NA	20	7	NA	ES3171
13	Utilisation comme fluide fonctionnel	22	NA	NA	20	9a, 9b	NA	ES3174
14	Transfert de chaleur et fluides hydrauliques	21	NA	16, 17	NA	9a, 9b	NA	ES3156
15	Utilisation en laboratoires	3	NA	NA	15	2, 4	NA	ES3165
16	Utilisation en laboratoires	22	NA	NA	15	8a	NA	ES3168
17	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	21	NA	4	NA	8d	NA	ES3160
18	Utilisation comme agent chimique de procédé	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	1, 4, 6a	NA	ES3605
19	Utilisation privée	21	NA	1, 3, 8, 12, 14,	NA	8a, 8d	NA	ES3151

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

--	--	--	--	--	--	--	--

				15, 18, 23, 24, 27, 28, 30, 31, 34, 39				
--	--	--	--	----------------------------------------------------	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4, ERC6a**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	400000 tonnes
	Total annuel	4,6 Million de tonnes/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,086
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	226 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de	11,3 kg / jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Libération: Eau		
Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Appliquer des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air., De préférence confinement ou oxydation catalytique ou thermique des gaz., Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale. (Efficacité: > 70 %)
	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 87 %)
	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée. Une bioaccumulation n'est pas à envisager.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
PA100047_001	4/68	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 95 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire : Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les ERC	---	STP	PEC	5,65mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Terre	PEC	0,0012mg/kg	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau douce	PEC	0,264.10 <sup>-4</sup> mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau de mer	PEC	0,0224.10 <sup>-4</sup> mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m <sup>3</sup>	---
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	13,71 mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4, ERC6a**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	400000 tonnes
	Total annuel	4,6 Million de tonnes/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,086
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	226 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	11,3 kg / jour
	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Appliquer des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air., De préférence confinement ou oxydation catalytique ou thermique des gaz., Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale. (Efficacité: > 70 %)
	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 87 %)
	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée. Une bioaccumulation n'est pas à envisager.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 95 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire :	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les ERC	---	STP	PEC	5,65mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Terre	PEC	0,0012mg/kg	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau douce	PEC	0,264.10 <sup>-4</sup> mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau de mer	PEC	0,0224.10 <sup>-4</sup> mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m <sup>3</sup>	---
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	13,71mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Répartition de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	75000 tonne(s)/an
	Total annuel	3,8 Million de tonnes/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	5000 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	50 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	15 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation à l'extérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques	Eau	Ne pas rejeter les eaux usées directement dans

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets  
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

		l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale.
	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée.	

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Efficacité de dégradation	90 %
Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.
------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	A l'extérieur ou dans des zones largement ventilées (ouvertes)	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur	A l'intérieur : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

l'ouvrier

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.  
prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Si les éclaboussures risquent de se produire :  
Utiliser une protection des yeux adaptée.  
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	STP	PEC	4,66mg/L	---
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,52mg/L	---
ERC2	---	Sol	PEC	0,007mg/kg	---
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,0515mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m3	---
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	13,71 mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.  
Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	280000 tonne(s)/an
	Total annuel	3,8 Million de tonnes/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	93333 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air
	Facteur d'Emission ou de	28 kg / jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Libération: Eau	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	9 kg / jour
	La formulation est faite de manière prédominante en milieu fermé. Utilisation à l'intérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 90 %)
	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC3)
PA100047_001	16/68	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire :	
	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	STP	PEC	1,73mg/L	---
ERC2	---	Eau douce	PEC	0,185mg/L	---
ERC2	---	Sol	PEC	0,0117mg/kg	---
ERC2	---	Eau de mer	PEC	0,0186mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m <sup>3</sup>	---
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	13,71 mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

Health

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Formulation sans pulvérisation**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	2750 tonne(s)/an
	Total annuel	27500 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	458 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	367 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	5 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 70 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC13)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC10)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.	
	A l'intérieur : Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.	
	Si les éclaboussures risquent de se produire : Utiliser une protection des yeux adaptée.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

PA100047\_001

20/68

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	STP	PEC	0,285mg/L	---
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,039mg/L	---
ERC4	---	Sol	PEC	0,0091 mg/kg	---
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,0039mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m3	---
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	27,43mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

PECcorrigée = PECcalculée \* (fraction d'émissions locales) \* (fraction de débit à la STEP locale) \* (fraction de débit de la rivière locale) \* (fraction d'efficacité de la STEP locale)

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: formulation avec pulvérisation**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	annuellement au point source	2750 tonne(s)/an
	Total annuel	27500 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	458 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	367 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	5 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 70 %)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incineration de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm <sup>2</sup> (PROC13)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Eviter le contact direct et fréquent avec la substance Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible. Si absence de cabine à flux laminaire: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

PA100047_001	24/68	FR
--------------	-------	----

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	STP	PEC	0,285mg/L	---
ERC4	---	Eau douce	PEC	0,039mg/L	---
ERC4	---	Sol	PEC	0,0091mg/kg	---
ERC4	---	Eau de mer	PEC	0,0039mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	480,21mg/m3	---
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	42,86mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Formulation sans pulvérisation**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	5,5 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	5 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	5 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et	Eau	Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

libération dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC13, PROC14, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h (Excepté PROC19)
	Durée d'exposition par jour	< 4 h (PROC19)
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC13, PROC14)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC10)
	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1980 cm <sup>2</sup> (PROC19)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire : Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Eviter le contact direct de la peau avec le produit. (Seulement PROC19)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1980 cm <sup>2</sup> (PROC19)
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,34mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,045mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0003mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0044mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
--------------------------	------------------------	--------------------	---------------------	-----

PA100047\_001

28/68

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

PROC19	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	115,25mg/m3	---
PROC19	---	Exposition cutanée des travailleurs.	84,86mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: formulation avec pulvérisation**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	5,5 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des	2.000 m3/d

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	eaux usées	
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	300 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Fréquence d'utilisation	300 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

provenant de la source sur l'ouvrier	des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter les gants adéquat (testés EN374) pendant les activités où le contact avec la peau est possible.

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 1 h
	Fréquence d'utilisation	300 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Mains et avant-bras 1500 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. (Efficacité: 70 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si aucune ventilation adéquate n'est disponible: Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,34mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,045mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0003mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0044mg/L	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	672,29mg/m3	---
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	21,43mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Applications dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 1% - 15%
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 1% - 15%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	250 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	20 - 60 min
	Fréquence d'utilisation	5 Fois par an:

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zones exposées de la peau

Paumes des deux mains 428 cm<sup>2</sup>

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Utilisation intérieure/extérieure.

Dimension du local

20 m<sup>3</sup>

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur

éviter toute utilisation dans des espaces avec les portes fermées.  
éviter toute utilisation avec des fenêtres fermées.  
Ne pas utiliser dans une petite zone, fermée et non ventilée

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a, ERC8d	---	STP	PEC	0,34mg/L	---
ERC8a, ERC8d	---	Eau douce	PEC	0,0447mg/L	---
ERC8a, ERC8d	---	Sol	PEC	0,0003mg/kg	---
ERC8a, ERC8d	---	Eau de mer	PEC	0,0044mg/L	---

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a	---	Inhalation	0,3mg/m <sup>3</sup> /jour	---
PC9a	---	Cutané	0,5mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.  
Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les produits de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Total annuel	40000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Lessive ordinaire, PC35: Nettoyants liquides, PC35: Nettoyant de sol (liquides), PC35: Nettoyant pour moquette (liquides)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	250 g

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	15 - 60 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Produits en bombe aérosol : Vaporisateur ou système d'application contrôlé

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants pour toilettes (javellisant/acide), PC35: Nettoyants de salle de bain (vaporisateur), PC35: Nettoyants de salle de bain (liquides), PC35: Nettoyant pour le verre, PC35: Produits de vaisselle à la main liquides**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	250 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	15 - 60 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Produits en bombe aérosol : Vaporisateur ou système d'application contrôlé Ne pas vaporiser la totalité dans une petite zone fermée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,681mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0818mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0005mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0081 mg/L	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC35	---	Inhalation	1,73mg/m <sup>3</sup> /jour	---
PC35	---	Cutané	10,7mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation comme combustible**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC13: Carburants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Le seul rejet environnemental de l'utilisation de la substance par le consommateur comme fuel est l'évaporation pendant le remplissage du système de brûlage	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Pas de rejet dans l'eau ou la STEP
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Normalement pas de production de déchet.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Concentration de substance dans le produit : 25% - 100%
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------------------------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Mélange/l'Article	
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 l
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	5 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Paume d'une main 210 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,34mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0447mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0003mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0044mg/L	---

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC13	---	Inhalation	0,81mg/m <sup>3</sup>	---
PC13	---	Cutané	70mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation comme fluide fonctionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer-més
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC7**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	1000 tonne(s)/an
	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	5,5 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Conserver le récipient bien fermé. Ne pas décharger dans l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.
	Tous les déchets de produit doivent être collectés et renvoyés pour re-traitement ou réutilisation	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC20**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire : Utiliser une protection des yeux adaptée.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC20	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	38,42mg/m <sup>3</sup>	---
PROC20	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,71mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation comme fluide fonctionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer-més
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC9a, ERC9b**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	1000 tonne(s)/an
	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	5,5 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Conserver le récipient bien fermé. Ne pas décharger dans l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des	2.000 m3/d

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	eaux usées	
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.
	Tous les déchets de produit doivent être collectés et renvoyés pour re-traitement ou réutilisation	

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC20**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure et extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire :	
	Utiliser une protection des yeux adaptée.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0107mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,001mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

PA100047\_001

47/68

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC20	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	38,42mg/m3	---
PROC20	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,71mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Transfert de chaleur et fluides hydrauliques**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC16: Fluides de transfert de chaleur PC17: Fluides hydrauliques
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC9a, ERC9b**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Système fermé Température ambiante Pression ambiante. Utilisation à l'intérieur.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Pas de rejet dans l'eau ou la STEP
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Normalement pas de production de déchet.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC16, PC17**

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Concentration de substance dans le produit : 25% -
-----------------------------	---------------------	----------------------------------------------------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Substance dans le Mélange/l'Article	100%
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	5 Fois par an:
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Si les éclaboussures risquent de se produire : utiliser une protection oculaire adaptée. Ne pas ouvrir, briser ou démanteler le container Eliminer comme un déchet chimique

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC9a, ERC9b	---	STP	PEC	0,017mg/L	---
ERC9a, ERC9b	---	Eau douce	PEC	0,0155mg/L	---
ERC9a, ERC9b	---	Sol	PEC	0,0001mg/kg	---
ERC9a, ERC9b	---	Eau de mer	PEC	0,0015mg/L	---

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC16	---	Inhalation	0,04mg/m3	---
PC16	---	Cutané	0,85mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.  
Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	500 tonne(s)/an
	Total annuel	5000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	2,47 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	3 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	3 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Eau	Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire :	Utiliser une protection des yeux adaptée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

PA100047\_001

53/68

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	19,21 mg/m <sup>3</sup>	---
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,34 mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation en laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	500 tonne(s)/an
	Total annuel	5000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,1
	Quantité utilisée localement	2,47 kg / jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	3 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	3 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 kg / jour
	Utilisation à l'intérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	1 - 4 h
	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire :	Utiliser une protection des yeux adaptée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,17mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,027mg/L	---

PA100047\_001

56/68

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

ERC8a	---	Sol	PEC	0,0002mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0027mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	19,21 mg/m <sup>3</sup>	---
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,34mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 17: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC4: Produits antigel et de dégivrage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Total annuel	125000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à l'intérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 25% - 100%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	50 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	< 5 min
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du	Zones exposées de la peau	Couvre une surface de peau exposée de : 214 cm²

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

risque

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Utilisation intérieure/extérieure.

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur

Vaporisateur ou système d'application contrôlé

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8d	---	STP	PEC	0,0011mg/L	---
ERC8d	---	Eau douce	PEC	0,014mg/L	---
ERC8d	---	Sol	PEC	0,0001mg/kg	---
ERC8d	---	Eau de mer	PEC	0,0013mg/L	---

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC4	---	Inhalation	0,51mg/m³/jour	---
PC4	---	Cutané	17,87mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 18: Utilisation comme agent chimique de procédé**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4, ERC6a**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	annuellement au point source	400000 tonnes
	Total annuel	4,6 Million de tonnes/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,086
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	226 kg / jour
	Facteur d'Emission ou de	11,3 kg / jour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Libération: Eau		
Utilisation intérieure/extérieure. Température ambiante Pression ambiante.		
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Appliquer des mesures techniques visant à réduire les rejets dans l'air., De préférence confinement ou oxydation catalytique ou thermique des gaz., Utiliser un équipement de réduction des émissions approprié à la LEV si requis par la législation locale. (Efficacité: > 70 %)
	Eau	Appliquer des mesures techniques visant à réduire et épurer les eaux usées., Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Rejet des eaux usées dans la STEP municipale., Ne pas décharger dans les égouts. (Dégradation-effectivité: > 87 %)
	Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans une zone délimitée. Une bioaccumulation n'est pas à envisager.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	90 %
	Traitement des Boues	Elimination ou valorisation
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	Les déchets et les récipients vides doivent être traités comme déchets dangereux en accord avec les réglementations locales et nationales ,Incinération de déchets spéciaux.,Utilisation en combustibles recyclés.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	5,73 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
	Fréquence d'utilisation	> 4 jours / semaine
PA100047_001	62/68	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

	Fréquence d'utilisation	240 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)
	Zones exposées de la peau	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC8b)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'extérieur.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 95 %)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Si les éclaboussures risquent de se produire : Utiliser une protection des yeux adaptée.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

EUSES.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les ERC	---	STP	PEC	5,65mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Terre	PEC	0,0012mg/kg	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau douce	PEC	0,264.10 <sup>-4</sup> mg/L	---
Pertinent pour tous les ERC	---	Eau de mer	PEC	0,0224.10 <sup>-4</sup> mg/L	---

**Travailleurs**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	96,04mg/m <sup>3</sup>	---
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	13,71 mg/kg bw /jour	---

Les estimations d'exposition données sont basées sur le PROC ayant les plus forts niveaux d'exposition de ce scénario.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si les conditions d'émission locales varient significativement des valeurs par défaut, merci d'utiliser l'algorithme ci-dessous pour estimer les émissions locales correctes et les RCRs :

$PEC_{\text{corrigée}} = PEC_{\text{calculée}} * (\text{fraction d'émissions locales}) * (\text{fraction de débit à la STEP locale}) * (\text{fraction de débit de la rivière locale}) * (\text{fraction d'efficacité de la STEP locale})$

**Health**

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

**1. Titre court du scénario d'exposition 19: Utilisation privée**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides PC12: Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC18: Encres et toners PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC27: Produits phytopharmaceutiques PC28: Parfums, produits parfumés PC30: Produits photochimiques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Facilement biodégradable., Ne montre pas de bioaccumulation., Complètement soluble dans l'eau

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantité utilisée	Total annuel	10000 tonne(s)/an
	Fraction utilisée à la source locale principale.	0,002
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à l'intérieur. Température ambiante Pression ambiante.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Efficacité de dégradation	90 %
Traitement des Boues	Elimination ou valorisation

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1, PC8, PC14, PC15, PC18**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	50 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	4 h
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC3, PC28**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 25% - 100%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	10 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	4 h
	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Éviter le contact avec la peau. Eviter l'inhalation du produit. Ne pas vaporiser la totalité dans une petite zone fermée. Vaporisateur ou système d'application contrôlé

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC23, PC27, PC30, PC34**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 1% - 5%
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	50 g

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	4 h
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC24, PC31**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	50 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'application	4 h
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Dimension du local	20 m3

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	STP	PEC	0,34mg/L	---
ERC8a	---	Eau douce	PEC	0,0447mg/L	---
ERC8a	---	Sol	PEC	0,0003mg/kg	---
ERC8a	---	Eau de mer	PEC	0,0044mg/L	---

**Consommateurs**

ConsExpo 4.1

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC31	---	Inhalation	10,31 mg/m <sup>3</sup> /jour	---
PC31	---	Cutané	2,87mg/kg bw /jour	---

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement  
les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Ethanol**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2013

Date de révision 24.05.2013

tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Les expositions prévues ne doivent pas excéder les limites d'exposition applicables quand les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques données en section 2 sont mises en place.

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

Les mesures rapportées dans cette section n'ont pas été prises en compte dans les estimations d'exposition liées à l'exposition ci-dessus.

Si possible, utiliser les mesures prescrites pour réduire l'exposition prévue en dessous du niveau estimé selon les Scénarios d'Exposition.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIETE DE DISTRIBUTION</b>			
<b>Nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG NEDERLAND B.V.</b>	<b>BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	247 15 <sup>th</sup> Road, Randjespark, Midrand, 1685
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de telephone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
site internet	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>	<a href="http://www.brenntag.com">www.brenntag.com</a>
courriel	<a href="mailto:Info.BE@brenntag.com">Info.BE@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.NL@brenntag.com">Info.NL@brenntag.com</a>	<a href="mailto:Info.ZA@brenntag.com">Info.ZA@brenntag.com</a>
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et d'ingrédients		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4520105356
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)10 0209100
systems de management: certifications	ISO9001, FSSC22000, GMP+Feed, ESAD, RSPO, Rainforest Alliance	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO22716, FSSC 22000, ISO45001, GMP+ Feed, ESAD, AEO, SKAL, RSPO, Rainforest Alliance	ISO9001, ISO45001, ISO14001, FSSC22000, Certificate of acceptability for Food Premises R638, Ecovadis Stustainability Rating (Platinum), SABS 1827, SABS 1853, B-BBEE, Rainforest Alliance, Sedex

Les informations contenues dans cette publication sont considérées comme exactes et sont données de bonne foi, mais il appartient au client de s'assurer de la adéquation à son propre usage particulier.  
Aucune déclaration ou garantie n'est faite quant à son exactitude, sa fiabilité ou son exhaustivité.

